


L'agenda économique

33 - BTP : BIM et permis de construire numérique...
le vendredi 10 novembre 2017
[Lire la suite...](#)

33 - Chiffres d'activités de la promotion immobilière...
le vendredi 10 novembre 2017
[Lire la suite...](#)

24 - Rencontre avec KPMG à Coulouxiens Chamiers
le lundi 13 novembre 2017
[Lire la suite...](#)

 Flux RSS de l'agenda

[Voir l'agenda complet](#)

Le blog de Jacques Breillat

Web auto-référentiel
Les évolutions technologiques du web 2.0 ces dernières années ont permis à chaque internaute de produire du contenu en ligne. Ces contenus générés par les internautes eux-mêmes (user (...))
[Lire la suite...](#)

Ethique et gestion du risque en Intelligence économique
Les attentes morales à l'égard des entreprises se sont énormément multipliées depuis plusieurs années. L'opinion publique s'emballait régulièrement à propos de plans sociaux annoncés (...)
[Lire la suite...](#)

De la veille sur les médias sociaux
A l'ère des flux informationnels et du big data, il n'est plus vraiment imaginable de se couper des commentaires que les internautes formulent sur une entreprise, une marque, une (...)
[Lire la suite...](#)

[Voir le site](#)

10-11-2017 - APS 2061 - Interview

Région - Droit du travail, réforme de l'apprentissage, fiscalité... La CPME "vote" Macron

L'ex-CGPME, est devenue CPME sous la "baguette magique" des spécialistes en marketing & communication. Dépoussiérée d'une connotation "années 50", l'organisation patronale a dû digérer aussi le défi de la nouvelle dimension territoriale avec l'avènement des grandes régions. Face à la nouvelle donne politique à la tête de l'Etat, à la mise en place de schémas régionaux pour l'économie et les territoires et au projet de réforme de l'apprentissage, nous avons sollicité les réactions d'Alain Brettes, président de la CPME Nouvelle-Aquitaine et de Serge Marcillaud, le président girondin de l'organisation.

APS : Avez-vous digéré la mise en place de la nouvelle organisation régionale ?



Alain Brettes : La mise en place n'a pas été simple. L'intégration des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes nous a demandé de composer avec des cultures différentes. Le résultat est finalement satisfaisant avec une CPME Nouvelle-Aquitaine au sein de laquelle chacun est représenté en fonction de ce qu'il pèse. Un bureau a été mis en place, avec un conseil d'administration que je préside. Les instances nationales nous ont obligés à changer de configuration et la région

est devenu le passage obligé, le coordinateur de l'action sur bon nombre de thématiques comme par exemple le dialogue social. La représentation régionale de la CPME est aujourd'hui une instance de poids, avec un budget relativement conséquent.



Serge Marcillaud : En tant que président de la CPME Gironde, j'ai un peu moins bien vécu la transformation qui a vite tourné au "haro sur Bordeaux", au "tout sauf Bordeaux". Cela a créé des incompréhensions assez fortes. Il n'était pourtant pas pensable de vouloir constituer une région en occultant le poids économique de ses différentes composantes. Heureusement, ce débat s'est aplani.

APS : Quelle est aujourd'hui la représentativité de la CPME en Nouvelle-Aquitaine ?

Alain Brettes : Comme au plan national, nous sommes la première organisation patronale de Nouvelle-Aquitaine en nombre d'entreprises adhérentes, soit quelque 6 000 adhérents directs - hors branches - sur l'ensemble du territoire régional. En termes de salariés, nous sommes la deuxième derrière le Medef. Cette représentativité, nous la retrouvons dans les chambres de commerce et les chambres de métiers de la région.

APS : Comment jugez-vous l'effort du gouvernement en faveur des PME ?

Alain Brettes : Les dispositions prises vont dans le bon sens, dans une conjoncture qui, elle aussi, est assez favorable. Les ordonnances prises pour la réforme du droit du travail apportent une flexibilité qui était attendue par nos entreprises.

Serge Marcillaud : Les nouvelles dispositions vont dans notre sens, que ce soit en matière de fiscalité ou de droit du travail. Dans ce dernier domaine, le président Macron a permis de faire ce qui aurait dû être fait depuis longtemps et que notre organisation réclame depuis 20 ans. Au plan économique, on ne peut que se féliciter d'avoir aujourd'hui un tel président. Il faut tout de même mettre au crédit de ses prédécesseurs la rupture conventionnelle sous Sarkozy et le CICE avec Hollande. Ce sont de bons outils pour accompagner la croissance.

Alain Brettes : Cet avis est largement partagé par nos adhérents, y compris dans les territoires ruraux.

APS : Avec la mise en place des schémas régionaux (SRDEII, SRADDET), qu'attendez-vous de la Région en matière d'action économique ?

Alain Brettes : J'ai été élu pour mener à bien deux missions : la mise en place de notre organisation régionale - c'est fait - et faire en sorte de favoriser l'économie de proximité dans nos territoires. Dès mon élection, j'ai rencontré Alain Rousset et je lui ai fait part de notre souhait que soit fait le lien entre la Région, compétente en matière de développement économique, et ses différents territoires. Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation a été mis en place, comme l'a été un nouveau règlement d'intervention auprès des entreprises : le problème, c'est que cela ne fonctionne pas sur le territoire. Pourquoi ? Parce que l'information se dilue entre la Région et les territoires ruraux en raison de l'absence de correspondants qui puissent à la fois relayer le message régional et entendre les besoins exprimés, notamment par les plus petites entreprises. On nous dit que ce sont les CCI qui vont jouer ce rôle, mais avec les regroupements qui

Les archives

Retrouvez tous les articles

[cliquez-ici](#)

A la une de l'hebdo cette semaine

n°2061

33 - Pour inventer ses solutions digitales, GT Logistics va créer une start-up dédiée

64 - La coopérative Axuria va investir 2 M€ dans une salle de découpe

40 - Le landais Coveris investit pour atteindre 100% de bouteilles recyclées

19 - L'enseigne KFC prépare sa première implantation en Corrèze

33 - Nexity prévoit encore 4 000 m² de bureaux sur "Blue Park" au Haillan

40 - Roy TP prépare la création d'une plate-forme de 31 000 m² à Pouydesseaux

23 - Atelier Chaudronnerie Laser va regrouper ses unités à Fromental

16 - Sweetcom renforce son capital, va recruter 100 personnes et vise les 100 M€ de CA

33 - Intégration verticale pour Trouillet qui voit plus grand à Saint-Médard d'Eyrans

64 - On Rewind passe dans le giron d'Euro Media Group

86-23 - Sogec Poitou (Vienne) et Cidec (Creuse) passent dans le giron de Cogep

Région - Droit du travail, réforme de l'apprentissage, fiscalité... La CPME "vote" Macron

L'édito

A qui l'apprentissage ?

Les présidents des Régions de France ont présenté cette semaine leurs 18 propositions de réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage "pour gagner la bataille de l'emploi". Des (...)

s'annoncent entre CCI et chambres de métiers, nous craignons qu'il n'y ait plus personne sur le terrain.

Serge Marcillaud : En tant que vice-président de la CCI Bordeaux Gironde, je regrette que l'on ne définisse pas clairement les compétences de chacun des intervenants. Entre les chambres de commerce, les communautés de communes, le Conseil régional, tout le monde est sur les mêmes gros dossiers qui permettent de communiquer. Concernant précisément les CCI, avec les réductions de budget qui leur sont imposées, il ne va pas rester beaucoup de divisions sur le terrain. Mais la donne économique et financière va nous obliger à changer. Cela étant dit, quand on observe la situation en dehors de la Nouvelle-Aquitaine, on peut estimer qu'en matière de politique régionale de développement économique, nous ne sommes pas les moins bien lotis, bien au contraire.

APS : *Qu'attendez-vous de la prochaine réforme de l'apprentissage ?*

Serge Marcillaud : Le système aujourd'hui, trop encadré, n'est pas efficace. Il faut plus de liberté et mettre l'entreprise au cœur du dispositif. Le projet de loi Macron vise à libéraliser le système et, là encore, on va dans le bon sens. A l'image du contrat de professionnalisation, le contrat d'apprentissage semble appelé à être libéré de son encadrement excessif. Après, la Région doit-elle conserver sa place dans la gestion de l'apprentissage ? Est-ce plutôt aux OPCA de reprendre le flambeau ? Là est le fond du débat. Le discours d'Emmanuel Macron tient dans la volonté d'ouvrir la voie de l'alternance. Le contrat d'apprentissage est censé n'être qu'un outil, alors qu'en France, il est devenu un système. L'évolution vers une gestion par les OPCA paraît inéluctable.

Propos recueillis par Joël Dauga

.....